

Québec, le 3 décembre 2019

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-255

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les données mentionnées ci-dessous relatives au cours d'éducation à la sexualité, pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, pour chaque commission scolaire au Québec et pour chaque école de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys :

- le nombre d'exemptions ou d'accommodements reçus invoquant la liberté de religion ou de conscience;
- le nombre d'exemptions ou d'accommodements acceptés et refusés.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne détient pas de document portant sur les motifs invoqués dans les demandes d'exemption relatives au cours d'éducation à la sexualité. De plus, il ne détient pas de donnée concernant l'année scolaire 2019-2020, puisque celle-ci n'est pas terminée.

Vous trouverez en annexe des documents qui compilent les demandes d'exemptions au cours d'éducation à la sexualité, par commission scolaire et pour les écoles de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Toutefois, il est important de noter que ces renseignements ont été obtenus dans le cadre plus large d'un sondage, visant à obtenir de l'information de la part du réseau scolaire afin de le soutenir dans la mise en œuvre des contenus d'éducation à la sexualité pour l'année scolaire 2018-2019. Seuls 63 % des établissements ont répondu à ce sondage. Il importe donc de considérer ces données comme étant partielles.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 4

Commissions scolaires	Élèves ayant fait l'objet d'une demande d'exemption	Demandes d'exemptions acceptées
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	0	0
Commission scolaire Central Québec	0	0
Commission scolaire de Charlevoix	0	0
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	0	0
Commission scolaire de la Baie-James	1	1
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	4	1
Commission scolaire de la Capitale	7	0
Commission scolaire de la Côte-du-Sud	0	0
Commission scolaire De La Jonquière	0	0
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	0	0
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	53	0
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	12	6
Commission scolaire de la Rivéraine	1	1
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	3	3
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	12	0
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands	0	0
Commission scolaire de Laval	5	2
Commission scolaire de l'Énergie	0	0
Commission scolaire de l'Estuaire	0	0
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	0	0
Commission scolaire de Montréal	7 18	1
Commission scolaire de Portneuf	0	0

Commission scolaire de Rouyn-Noranda	0	0
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	0 1	0 1
Commission scolaire de Sorel-Tracy	0	0
Commission scolaire des Affluents	24	6
Commission scolaire des Appalaches	0	0
Commission scolaire des Bois-Francs	0	0
Commission scolaire des Chênes	4	3
Commission scolaire des Découvreurs	17	0
Commission scolaire des Draveurs	8	3
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	5	0
Commission scolaire des Hautes-Rivières	2	1
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	0	0
Commission scolaire des Hauts-Cantons	1	0
Commission scolaire des Îles	0	0
Commission scolaire des Laurentides	0 1	0 1
Commission scolaire des Monts-et-Marées	0	0
Commission scolaire des Navigateurs	8	2
Commission scolaire des Patriotes	7	1
Commission scolaire des Phares	1	0
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	214	192
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2	2
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	7	1
Commission scolaire des Sommets	3	1
Commission scolaire des Trois-Lacs	5	0

Commission scolaire du Chemin-du-Roy	0	0
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	1	0
Commission scolaire du Lac-Abitibi	0	0
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2	0
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	0	0
Commission scolaire du Littoral	0	0
Commission scolaire au Pays-des-Bleuets	0	0
Commission scolaire du Val-des-Cerfs	4	2
Commission scolaire Harricana	0	0
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	7	4
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	64	0
Commission scolaire Marie-Victorin	3	0
Commission scolaire New Frontiers	1	0
Commission scolaire René-Lévesque	0	0
Commission scolaire Riverside	15	0
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	17	3
Commission scolaire Western Québec	0	0

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
CollecteInfo 2018/2019

Question 3 :

a) Combien d'élèves ont fait l'objet d'une ou de plusieurs demandes d'exemption?

b) De ces demandes, combien ont été acceptées par la direction ?

Exemptions	Primaire	Secondaire	Total général
Élèves ayant fait l'objet d'une demande d'exemption	57	7	64
Élèves dont la demande d'exemption a été acceptée	0	0	0

Résultats An 1 : déploiement des contenus obligatoires en éducation à la sexualité					
	Établissements ayant répondu au Collecte Info	Contenus offerts (%)	Nombre d'élèves	Élèves ayant fait l'objet d'une demande d'exemption	Demandes d'exemptions acceptées
Tout niveau scolaire (primaire/secondaire)	1722 (63%)	58%	696666	567 (0,08%)	264 (0,04%)
Primaire	1330 (70%)	63%	417681	479 (0,11%)	212 (0,05%)
Établissements publics	1301 (73%)	63%	407063	475 (0,11%)	210 (0,05%)
Établissements privés	29 (26%)	86%	10618	4 (0,04%)	2 (0,02%)
Secondaire	312 (60%)	65%	250266	77 (0,03%)	48 (0,02%)
Établissements publics	267 (67%)	63%	211860	63 (0,03%)	37 (0,02%)
Établissements privés	45 (36%)	76%	38406	14 (0,04%)	11 (0,03%)
Primaire/secondaire¹	80 (31%)	47%	28719	11 (0,04%)	4 (0,01%)
Établissements publics	61 (32%)	41%	16627	2 (0,01%)	0 (0%)
Établissements privés	19 (28%)	66%	12092	9 (0,07%)	4 (0,03%)

¹ Établissements offrant de l'enseignement au primaire et au secondaire

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).